

01.04.2020

## ► Communiqué de presse

### La Protection civile approvisionne les services de secours en gel désinfectant pour les mains

Correspondant: Alain Delire

T: 02 500 23 17

E-mail: [alain.delire@ibz.fgov.be](mailto:alain.delire@ibz.fgov.be)

G: 0470 10 03 48

# La Protection civile approvisionne les services de secours en gel désinfectant pour les mains

**La production de gel désinfectant pour les mains destiné aux services de secours a commencé le vendredi 27 mars. Depuis le lundi 30 mars, la production a été portée à 10.000 litres par jour.**

Vendredi dernier, la Protection civile a effectué les premières livraisons aux centrales d'urgence 112, et samedi aux centres d'urgence 101 (interventions de la police), aux services de police et aux zones de secours (pompiers). Depuis lundi, la Protection civile approvisionne de façon hebdomadaire, à raison de deux provinces par jour (une en Wallonie et une en Flandre), les services de police, les pompiers et les autres services du Service public fédéral Intérieur. Le gel désinfectant pour les mains n'est pas commercialisé.

En tant qu'initiateur du projet, l'unité opérationnelle de la Protection civile de Brasschaat, en collaboration avec un certain nombre d'entreprises, supervise la production et ensuite, ensemble avec l'unité opérationnelle de la Protection civile de Crisnée, se charge de la distribution aux différents services.

Une partie de la production de gel est également mise à la disposition de la Task Force 'Shortages' présidée par le ministre Philippe De Backer. Cette Task Force a, entre autres, pour mission d'assurer le suivi et la bonne gestion des stocks stratégiques pour l'approvisionnement en dispositifs médicaux et médicaments. La Task Force rassemble les différentes offres des producteurs et les demandes des organisations par rapport à leurs besoins en dispositifs de lutte contre le COVID-19 (du gel désinfectant, des tests de dépistage, des équipements de protection individuels comme des masques buccaux ou des gants, ...) Elle identifie par la suite les organisations qui en ont prioritairement besoin.

La composition du gel a été établie sur la base des directives publiées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre de la crise consécutive au COVID-19. Dans la plupart des services, le gel pour les mains est livré en bouteilles d'un litre.

*La Protection civile fait partie de la Direction générale Sécurité civile du Service public fédéral Intérieur. La Protection civile s'investit dans la lutte contre le Coronavirus en effectuant différents types de missions, tels que le transport d'équipements de protection individuels, la production de gel désinfectant pour les services de secours ou l'appui logistique dans les centres de pré-tri. Durant la crise liée au COVID-19, les lignes stratégiques et les priorités de la Protection civile sont déterminées par le Comité fédéral de Coordination (COFECO), qui met en œuvre les décisions politiques du Conseil national de Sécurité pour la gestion de la crise. Les capacités logistiques de la Protection civile sont mises à la disposition de la cellule d'évaluation CELEVAL, qui conseille les autorités en matière de santé publique dans la prise de décisions pour lutter contre la pandémie.*

[www.securitecivile.be](http://www.securitecivile.be)



Rue de Louvain 1  
1000 Bruxelles

T 02 500 21 11  
F 02 500 23 65